

“Je chante pour mon vallon en souhaitant
que dans chaque vallon un coq en fasse autant.”

Edmond Rostand - Chanteclerc

N° 7

Janvier 2025 - S3

Le Chant du Coq

HEBDO

Hebdomadaire
libre,
gratuit,
indépendant
à partager !

Ecrivez-nous sur
info@chantducoq.com !

Thierry la gronde !

Il aura été à l'économie ce que le frelon asiatique
est à la ruche. Un fléau.



Vous vous souvenez de Bull ? le fleuron de l'industrie informatique française ? Thierry Breton, que nous appellerons le «sagace» avec humour, en devient Vice-Président en 1996, ça s'est tellement bien passé qu'un an plus tard il devient PDG de Thompson (élément absent de son profil LinkedIn) de 1997 jusqu'à 2002, vous savez, cette brillante entreprise que tous les français connaissaient : il décide d'abandonner l'électronique grand-public — vendue au Chinois TCL — pour se consacrer aux professionnels de l'audiovisuel, en achetant notamment les entreprises Technicolor et Grass Valley. Pourtant, jamais l'électronique grand-public, qu'il s'agisse des téléviseurs, des baladeurs, des lecteurs DVD, des décodeurs, des caméscopes, etc., n'avait autant progressé. Finalement, hyper endettée (France Télécom lui retire le marché des Livebox...) la firme est renommée et démantelée. Que se passe-t-il alors ? incroyable : Il devient PDG de France Télécom en 2002 et selon Wikipédia : «À la suite d'un changement de qualification d'une partie de la dette... les actionnaires s'aperçoivent que, de 2002 à 2005, France Télécom doit rembourser chaque année entre cinq et quinze milliards d'euros de dette. Le cours de l'action s'effondre à 6,94 euros le 30 septembre 2002, alors qu'il était à 219 euros le 2 mars 2000. L'entreprise qui avait une capitalisation boursière de 580 milliards d'euros voit cette dernière chuter à 18 milliards d'euros.» Au départ du «sagace» en 2005, France Télécom n'existera plus ! Après tant d'échecs on pensait qu'il serait mis mal ! Que nenni ! le voilà propulsé ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ! Il n'y a qu'en France qu'à ce poste on mette des gens comme lui ou comme le drolatique Bruno Lemaire. Durant les 2 ans à ce nouveau poste, la dette française va augmenter de 64 milliards d'euros, alors même que notre bouffon va céder les participations de l'état dans EDF-GDF, dans les concessions d'autoroutes (ASF, APRR, SANEF) ou des groupes industriels comme ALSTOM ! Gâté qu'il a été il ne risque rien, son père Denis, ancien Directeur au Commissariat à l'énergie atomique, l'a inscrit à l'École Alsacienne (Ha ! ha ! comme les enfants de Pap Ndiaye qui aura été à l'éducation nationale ce que notre ami fut aux finances), puis Louis le Grand, pour faire bonne figure, puis Supélec faute de mieux. Compte tenu des résultats au ministère, on le remplace, il reprend alors son train-train habituel et la direction d'Atos ! Pendant 10 ans. Durant cette période, l'action sera divisée par 2. Descente aux enfers d'Atos qui aura été considérée comme l'Airbus de l'informatique (ceux qui avaient misé sur ce titre, s'en mordent encore les doigts). Exit Atos ! Bon, en France on en a marre de lui, du coup, le voilà propulsé commissaire européen (Comme par exemple, l'ignare Stéphane Séjourné). Parmi ses missions : - « *Élaborer une stratégie globale à long terme pour aider l'industrie européenne à mener la transition verte et numérique tout en garantissant une concurrence loyale.* » On sait ce que cette transition a coûté à notre industrie ! - « *Faire en sorte que l'industrie européenne contribue pleinement à la neutralité climatique d'ici à 2050 et à une économie circulaire.* » Neutralité climatique ! qui s'arrête évidemment aux frontières de l'Europe, le climat ne passant pas les limites de l'espace Schengen ! créant ainsi un micro-climat européen, à l'instar du breton ! - « *Mettre en œuvre le Fonds européen de la défense*

et le plan d'action sur la mobilité militaire. » Poutine en est encore effrayé ! et - « *Renforcer les outils dont dispose l'UE pour prévenir et combattre la désinformation et les fausses informations en ligne, tout en préservant la liberté d'expression, la liberté de la presse et le pluralisme des médias.* » Parlons de liberté d'expression et de pluralisme quand il ose avouer sur BFMTV : « *Faisons appliquer nos lois en Europe lorsque celles-ci risquent d'être circonvenues et qu'elles peuvent, si on ne l'applique pas, conduire à des interférences. On l'a fait en Roumanie, il faudra évidemment le faire si c'est nécessaire en Allemagne.* » scandale mondial, et encore, échec sur toute la ligne, éclats de rires d'Elon et exit Thierry la gronde ! La France n'en veut plus, l'Europe n'en veut plus ! Soit, il s'en va donc vers le nouveau monde, rejoindre sans délai (obligatoire pourtant) la Bank of America ! Sale coup pour les américains ! Trump et Musk en tremblent déjà.

Les ZFE des gueux...

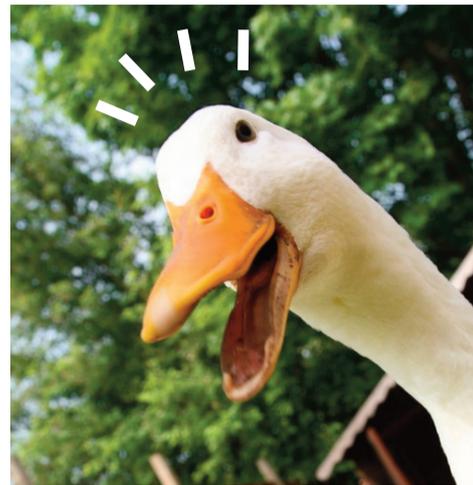
Alors que la France rurale gronde, que les classes populaires souffrent de la baisse de leur pouvoir d'achat, que les gilets jaunes ne demandent qu'à repartir en lutte, que les automobilistes sont de plus en plus taxés (carburant, émissions de CO2, ancienneté des véhicules, contrôle technique, stationnement, péages...) ! l'état ne trouve rien de mieux à faire que d'imposer des ZFE (Zone à faible émission), d'où sont exclus plus d'un quart des français, selon le Ministère Territoires Ecologie Logement : « *dans les 40 territoires de vigilance, 25,7 % des voitures sont Crit'Air 3 ou plus.* ». Un exemple de cette mesure absurde : Si vous êtes propriétaire d'une Twingo de première génération qui n'émet que 128g de CO2/km et consomme moins de 6 litres au 100 km, vous pouvez la mettre à la casse (invendable !). En



revanche si vous possédez un beau SUV de 2 tonnes à moteur essence et catalyseur bien calibré de 2011 ça passe tranquille. Idem pour une Ferrari FF qui émet 380g de CO2 / km ! C'est donc bien une taxe sur les plus pauvres, les jeunes, les ruraux, bref !... les gueux ! D'ailleurs Alexandre Jardin a pris un peu la tête d'un mouvement de contestation contre cette loi (lesgueux.fr) appelée désormais loi Zone à Forte Exclusion. enfin, pour 40 millions d'Automobilistes c'est une « bombe sociale ! ». En même temps on ne comprend pas qu'on puisse rester en Twingo, alors que Ferrari et autres Jaguar rentrent parfaitement dans les critères fixés par nos brillants et fortunés écologistes.

Complètement piqués !

Selon Hélène Banoun, (Pharmacien - Biologiste - Docteur d'État ès Sciences Pharmaceutiques - Chargé de recherches INSERM), la France, qui sait tout mieux que tout le monde, s'ingénie à vacciner ses canards qui, du coup, deviennent invendables à l'export et ces pauvres volatiles persistent imperturbablement à tomber malades malgré leurs deux injections. Donc on pousse les éleveurs à ce qu'ils vaccinent leurs animaux avec cinq doses alors qu'aucune étude n'a évalué la toxicité de ces produits pour les consommateurs humains. La France est le seul pays au monde à imposer la vaccination anti-grippe aviaire pour tous les canards d'élevage. Parmi les deux produits proposés, le CEVA à ARNm auto-amplifié est le premier produit de ce type in-



jecté aux oiseaux en phase de commercialisation ! Un éleveur de canes pondeuses rapporte son cas à une conférence sur ce sujet. Ses 13 000 volailles ne poussaient plus ; un test positif à l'Influenza Aviaire a été effectué ; au bout de trois semaines, elles se sont remises à pondre, pas un seul animal n'est mort, au bout de trois mois, l'abattage a été quand même imposé. Il s'agissait de canards vaccinés ! Petit rappel : la vaccination des volailles destinées à l'exportation est INTERDITE. Parfois, il devient difficile de ne pas comprendre la colère des agriculteurs. La vaccination est imposée en France alors que les vaccins ne sont pas stérilisants et n'empêchent pas la diffusion du virus, ni la maladie comme l'ont montré les essais de 2022 et la campagne 2023-2024. Si la viande est mal cuite (magret par exemple), l'ARNm peut être intact et toujours protégé dans les LNP : le consommateur peut donc théoriquement être « vacciné » par cet ARNm destiné au pauvre volatile. Malheureusement aucun canard n'en parle !

Les grands moyens !

Où quand une petite association ne va pas dans le sens du courant...

Depuis plus de 24 ans, l'association SOS Education, travaille pour tenter d'améliorer l'école (remonter le niveau catastrophique des élèves, refuser l'éducation sexuelle orientée à l'école, généraliser les méthodes syllabiques, maintenir des écoles rurales, soutenir les professeurs méritants, lutter contre la violence à l'école,...). Objectifs odieux qu'il s'agit de stopper. «Ils» vont attaquer la petite asso (7 salariés) qui ne touche aucune subvention, en allant jusqu'à la Cour des Comptes ! Normalement, la Ve chambre de la Cour des comptes n'enquête que sur les Fondations et les grandes Associations reconnues d'utilité publique. La Cour des comptes n'avait pas encore terminé son contrôle, que déjà l'administration fiscale envoyait la « Brigade d'Intervention Rapide » de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales. Le cabinet d'avocats, peinture des questions fiscales, qui assiste l'association n'a JAMAIS eu affaire à eux en 35 ans. Pendant 3 ans : contrôle sur contrôle. Plainte abusive auprès du Procureur, contrôle de la CNIL !, Furieux de ne trouver ni malversation, ni enrichissement personnel, ils se sont déchainés. Le coup de grâce est venu de la « Brigade d'Intervention Rapide », qui



leur inflige une amende exorbitante : 1 563 127 euros ! : SOS Education aurait sciemment et indûment émis des reçus fiscaux depuis 2010 ! alors qu'elle dispose depuis le 30 mai 2002 d'une autorisation à en émettre !... En même temps ce n'est pas comme si on était en Corée du Nord.